



Signataire : Vincent Subilia

Date de dépôt : 19 juin 2025

Question écrite urgente

Les jeunes sans emploi : que deviennent-ils depuis l'introduction du salaire minimum ?

Selon le deuxième rapport d'évaluation du salaire minimum, les jeunes de 18 à 25 ans sont les principaux perdants de cette réforme. Le rapport met en évidence une baisse de 11,1% de la probabilité de retrouver un emploi dans cette tranche d'âge, ainsi qu'une diminution significative pour les personnes les moins qualifiées (-5,3%). Les jeunes hommes sans formation sont particulièrement touchés.

Traditionnellement, les jeunes étaient ceux qui restaient le moins longtemps au chômage. Or, les données montrent une hausse notable de leur désinscription (13,8%) des fichiers de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Le problème : on ne sait pas ce qu'ils deviennent. L'hypothèse évoquée par le rapport est qu'ils s'orienteraient vers une formation, mais aucune donnée ne le confirme.

Ce flou soulève une inquiétude légitime : les jeunes désinscrits du chômage ne deviennent-ils pas un coût invisible pour les assurances sociales ? Ne risquent-ils pas de tomber dans l'inactivité ou des formes précaires d'emplois non déclarés ? L'introduction du salaire minimum, censée corriger certaines inégalités, semble donc pénaliser l'entrée sur le marché du travail des plus jeunes.

Dans ce contexte, les éléments suivants méritent une clarification :

- ***Quel est le pourcentage de jeunes de 18 à 25 ans qui ne trouvent pas d'emplois dans l'année qui suit la fin de leurs études, pour les années 2018 à 2024 ?***

- *Quelle est la durée moyenne entre la fin d'un cycle de formation (formation professionnelle initiale, maturité, HES, université) et l'accès à un premier emploi stable, sur la même période à Genève ?*
- *Quel est le coût moyen pour la collectivité (chômage, aides sociales, accompagnement, insertion, etc.) d'un jeune entre la fin de ses études et son insertion dans un emploi, selon les catégories de formation (CFC, formation générale, hautes écoles) ?*
- *Comment ont évolué ces indicateurs (durée, taux de chômage, coûts) depuis l'introduction du salaire minimum ?*
- *Y a-t-il de nouveaux éléments permettant d'évaluer la part de jeunes désinscrits du chômage (attrition) entre 18 et 25 ans qui poursuivent effectivement une formation, accèdent à un emploi déclaré, ou tombent dans l'inactivité, dans l'économie informelle ou à l'aide sociale ?*
- *Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'un suivi systématique de ces trajectoires post-désinscription ? Sinon, prévoit-il d'en instaurer un ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.